



- 1 Panneaux et barrières aux points d'entrée indiquant la « Circulation réservée aux riverains » et la limitation de vitesse
- 2 Marquages au sol indiquant l'espace partagé, lorsque c'est possible

Réduire le volume du trafic et la vitesse au minimum afin que les personnes puissent marcher, rouler à vélo et courir en toute sécurité.

CONTEXTE

- Rues où le trafic est faible et lent ou modéré, où le nombre de véhicules a fortement diminué ou constituant un axe redondant par rapport à une autre rue pendant les perturbations liées au Covid-19.

ÉTAPES CLÉS

- Installer des barrières de circulation temporaires et des panneaux « Circulation réservée aux riverains », « Rue à circulation apaisée/Rue partagée » ou des panneaux avec le nom du programme (p. ex. « Restons en bonne santé dans nos rues ») aux principaux points d'entrée des véhicules.
- Pour chaque quartier, établir une grille des points d'entrée dans le réseau de rues du quartier où les barrières devraient être installées.
- Désigner des agents responsables des barrières.
- Faciliter l'accès au quartier, aux livraisons et aux véhicules d'urgence.

CALENDRIER : Une semaine.

DURÉE : Plusieurs jours ou mois.



Photo : Fédération européenne des cyclistes

Bruxelles, Belgique

Bruxelles a créé une zone de rencontre (rue partagée) où la vitesse est limitée à 20 km/h dans le centre-ville, ce qui permet aux piétons de se déplacer plus en sécurité sur la chaussée.

Planification

- Identifier un réseau de rues qui puisse être fermé à des points d'entrée clés, où les intersections internes restent dégagées.
- Étudier les aménagements de nouvelles voies vertes, voies cyclables ou itinéraires qui étaient planifiés pour le quartier.
- Envisager d'inclure d'autres rues où le trafic est faible et lent ou modéré.

Mobilisation

- Contacter les associations de propriétaires ou d'autres associations de quartier.
- Établir des partenariats avec les associations de piétons, de cyclistes et de promotion de la santé ainsi que les magasins de vélos ; contacter les actifs via les associations militantes et les employeurs.
- Établir des partenariats avec les parties prenantes et les groupes de défense pour mettre à disposition des fiches d'informations ou contacter les habitants du quartier en respectant les mesures de sécurité.
- Consulter les habitants pour déterminer les principaux obstacles ou les difficultés entravant l'aménagement des rues ou la longueur des tronçons à aménager.

Aménagement + mise en œuvre

- Identifier les carrefours à fermer totalement et ceux à fermer partiellement, et conserver un accès au quartier, mais en évitant le trafic de transit.
- Mettre en place des séparations légères pour fermer partiellement les rues et signaler leur utilisation restreinte et la baisse de la limitation de vitesse (généralement à 10-15 km/h).
- Utiliser des panneaux temporaires « Circulation réservée aux riverains » qui peuvent être fixés sur des barrières de contrôle de la circulation ou à des chevalets de signalisation, si nécessaire.

Suivi

- Critères clés : nombre et pourcentage de changement de la demande ; utiliser un dispositif automatisé, comme un compteur de circulation, pour comptabiliser le nombre de cyclistes et le nombre de piétons sur des durées courtes (15 minutes à 1 heure), si cela est réalisable.
- Utiliser les mesures ou mener des enquêtes pour déterminer si des tronçons devraient être agrandis, et si oui, lesquels.



Photo : @jonobate



Photo : NACTO-GDCI

Oakland, Californie, États-Unis.

Oakland a utilisé des panneaux fixés sur des chevalets de signalisation pour signaler les rues où la circulation est réservée aux riverains et a ainsi créé un réseau de 119 kilomètres de « Rues à circulation apaisée ».

Dunedin, Nouvelle-Zélande

Dunedin a approuvé un plan limitant la vitesse à 10 km/h et a autorisé les commerces situés en centre-ville à s'étendre dans les rues, créant ainsi des espaces partagés entre les différents modes.